

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Première ministre

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Décision du 16 décembre 2022

Relative à la composition du comité national de sélection des sujets au titre de l'année 2023

NOR : PRMM2236135S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture,

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Vu l'arrêté du 12 août 2015 modifié relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Les cadres A de corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime, les professeurs appartenant à un corps civil ou militaire ayant une expérience dans le domaine maritime secondaire ou supérieur, les enseignants non fonctionnaires chargés de cours dans l'enseignement maritime secondaire ou supérieur et les personnalités qualifiées dont les noms suivent sont désignés pour participer aux réunions du comité national de sélection des sujets au titre de l'année 2023.

Présidence, cadres A de corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime :

M. GABRIEL Gilbert, président ;

M. BOUILLON Jean-Frédéric, vice-président.

Professeurs appartenant à un corps civil ou militaire ayant une expérience dans le domaine maritime secondaire ou supérieur :

Mme ABALLEA Mari ;

M. CACCIAGUERRA Xavier ;

M. CHEDMAIL Clément ;

M. CHOMARD Jérôme ;

Mme FLOC'H Émilie ;

M. GABORIAU Jérôme ;

M. GICQUEL Pierre ;
M. LABILLE Léon ;
M. LANSADE Olivier ;
Mme LIVET Christine ;
M. LOISON Erwan ;
M. PEN Stéphane ;
M. QUENTIN Nicolas.

Enseignants non fonctionnaires chargés de cours dans l'enseignement maritime secondaire ou supérieur

M. GARRET Philippe ;
M. GESSOT Georges ;
M. GROISARD Dominique ;
M. KERMARREC Briec ;
M. LE MOAL Yves ;
M. MOSSER Thibaud ;
Mme RAFIN-MONTEIL Solange ;
M. VINET Antoine.

Personnalités qualifiées :

M. CHIFFOLLEAU Pierre ;
Mme DELZENNE Charlotte ;
M. DEMOULIN Pierrick ;
M. EL KETTAB Mustapha ;
M. GASCOIN Éric ;
Mme GERMILLAC Catherine ;
M. GIESE Alain ;
M. HURIET Bruno ;
M. LE MOAL Yves ;
M. LEROLLAND Denis ;
M. MARTY Marc ;
M. MATHIEU Frédéric ;
Mme NARCY Annaig ;
M. PERROT Dominique ;
M. PIN Charles ;
M. PORTAIL Jacques ;
M. POUSTHOMIS Jean ;
M. RIDOUX Philippe ;
M. ROSSIGNOL Thierry ;
M. RUGGIERI Pierre ;
M. VASSAL Philippe ;
M. VILLIETTE Alain ;
M. VINET Antoine.

Article 2

Le comité national de sélection des sujets peut se constituer en groupes de travail selon la nature et la spécificité des sujets à sélectionner. Il est réuni à Nantes dans les conditions fixées par une note de l'inspecteur général de l'enseignement maritime relative à l'organisation des travaux du comité.

Article 3

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du secrétariat d'Etat auprès de la Première ministre, chargé de la mer.

Fait le 16 décembre 2022

Pour le directeur général et par délégation :
Le sous-directeur des gens de mer

Yves LE NOZAHIC